TMJ.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI Nº 92-018 du 13 Juillet 1992

portant autorisation de ratification de la Convention A/P5/5/82 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signée à COTOMOU, le 29 Mai 1992.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de la Convention A/P5/5/82 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signée à COTONOU, le 29 Mai 1992 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 13 Juillet 1992

per la Président de la République, Ches de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

Le l'inistre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Paul DOSSOU.-

Théodore HOLO.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MAEC-MF 8 AUTRES MINISTERES 18 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-INSAE 3 UNB-ENA-FASJEP 3 IGAA-CGONB-DLC 3 JO 1.-